



Commission des Arbitres

Paielement des indemnités de Matches 2019/2020

PAIEMENTS DES INDEMNITES DE MATCHS DE LIGUE

Indemnités payées par virements bancaires par la LIGUE :

- Sur les championnats seniors R1, R2, R3
- Sur le championnat féminin R1, R2
- Sur le championnat foot entreprise R1
- Sur les championnats futsal R1 et R2

Indemnités payées par le club le jour du match avec présentation d'une fiche de frais :

- Sur les championnats jeunes U18 R1 et R2, U17 R1 et R2, U16 R1 et R2, U15 R1 et R2 et U14 Ligue
- Sur les championnats féminins R2 et U18 à 11
- Sur toutes les coupes de Ligue seniors, jeunes, féminines et futsal y compris coupe de France (seniors, féminines et foot entreprise, futsal), coupe Gambardella **sauf FINALE REGIONALE.**

**Pour la Ligue, les indemnités par virement bancaire sont versées
2 à 3 semaines après le match.**

*** En cas de changement de compte bancaire, ne pas oublier d'envoyer un nouveau RIB
au service comptabilité de la Ligue à l'adresse : comptabilite@lfhf.fff.fr**

PAIEMENTS DES INDEMNITES DE MATCHS DE DISTRICT

Indemnités payées par virements bancaires par le DISTRICT :

- Sur les championnats Seniors D1 à D5 - Futsal D1 - Futsal D2 – Women Futsal
- Sur les toutes les coupes du DISTRICT des FLANDRES : SENIORS / FUTSAL SENIORS / FUTSAL FEMININES / VETERANS / FEMININES / JEUNES / LOISIRS / BEACH SOCCER

Indemnités payées par le club le jour du match avec présentation d'une fiche de frais :

- Sur tous les championnats jeunes, championnats féminins, championnats foot entreprise.
- Sur la coupe de France (seniors, féminines et foot entreprise), coupe Gambardella.

**Pour le District, les indemnités par virement bancaire sont versées
Entre le 15 et le 20 du mois suivant.**

*** En cas de changement de compte bancaire, ne pas oublier d'envoyer un nouveau RIB
au service comptabilité du District à l'adresse : comptabilite@flandres.fff.fr**

